

Commerce international de services de la France par mode d'offre

Rafael CEZAR
Gwenaëlle FÉGAR
Direction de la Balance
des paiements
Service des Synthèses

Cette étude décrit le commerce international de services français en distinguant les quatre modes d'offre définis par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS ou GATS, General agreement on trade in services) : fourniture transfrontalière (mode 1), consommation à l'étranger (mode 2), présence commerciale (mode 3) et présence de personnes physiques (mode 4). Tous modes confondus, les ventes auprès des non-résidents excèdent de plus de 200 milliards d'euros les achats de services étrangers, ce qui reflète à la fois la « compétitivité du savoir-faire » et une spécialisation des secteurs demandant une présence commerciale locale. En revanche, le solde commercial des services – recouvrant les modes 1, 2 et 4 – faiblement excédentaire (6,5 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2017), reflète une « compétitivité territoriale » insuffisante pour assurer l'équilibre du solde des transactions courantes. Le mode de fourniture par présence commerciale, mesuré par les statistiques sur les filiales étrangères, est prépondérant et correspond à 58 % des exportations et 45 % des importations françaises. Ce mode est majoritaire pour les exportations de services de transports, de services de banque et d'assurance et de services informatiques, d'information et de télécommunication. Pour disposer d'un tableau complet de l'insertion des services français dans l'économie mondiale, l'étude évalue en complément les « exportations indirectes », à savoir les services entrant dans la production de biens exportés. La hiérarchie des principaux partenaires commerciaux évolue lorsque l'on intègre tous les modes d'offre, les États-Unis supplantant le Royaume-Uni et l'Allemagne comme principal partenaire de la France aussi bien pour les exportations que pour les importations.

Mots clés : échanges internationaux de services, modes d'offre, FATS, commerce en valeur ajoutée

Code JEL : F10

NB : Nous remercions Gabriel Buresi, Juliette Caucheteux, François-Emmanuel Lacassagne et Cédric Oppé pour leur étude préliminaire ainsi que Tatiana Mosquera Yon, Cécile Golfier et Martial Ranvier pour leur aide précieuse.

Chiffres clés

126,4 milliards d'euros

les ventes transfrontalières de services (« mode 1 ») en 2016

460,3 milliards d'euros

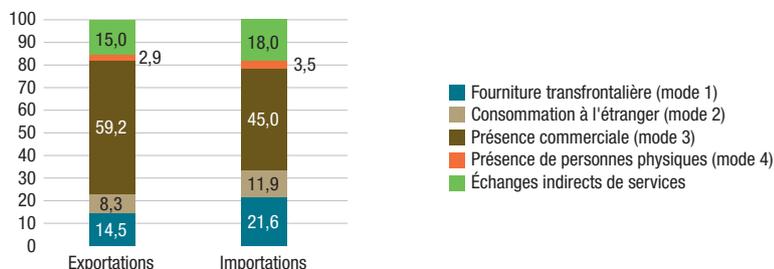
les ventes réalisées par les filiales françaises de services implantées à l'étranger en 2014 (« mode 3 »)

15,9%

le poids des États-Unis dans les échanges de services de la France, tous modes confondus

Échanges de services de la France par mode d'offre (moyenne 2011-2014)

(en %)



Note : Mode 1 : le service franchit la frontière ; mode 2 : le consommateur se déplace à l'étranger pour consommer le service ; mode 3 : le fournisseur s'installe de manière permanente à l'étranger pour atteindre les consommateurs ; mode 4 : le fournisseur se déplace à l'étranger de manière temporaire pour y offrir le service. Les échanges indirects de services correspondent aux services entrant dans la composition de biens faisant l'objet d'échanges internationaux.

Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

1. Le commerce international de services : les différents modes d'offre

Les possibilités d'expansion des échanges internationaux de services ont été pendant longtemps considérées comme moindres que celles des biens. De ce fait, les initiatives pour les libéraliser sont nettement postérieures à celles portant sur les échanges de biens et les barrières techniques, institutionnelles ou réglementaires sont nombreuses. En outre, nombre de services, par nature, ne se prêtent pas à l'échange international car leur consommation est indissociée de leur production (au sein de l'ensemble des « services à la personne », la coupe de cheveux en est l'exemple emblématique). Toutefois, le développement de nouvelles technologies, notamment celles de l'information et de la communication, et l'accroissement de la mobilité internationale des personnes, ont facilité l'expansion de l'offre extra-frontalière, tout comme la libéralisation progressive de certains monopoles – par exemple les services de transport ferroviaires au sein de l'Union européenne – ou de secteurs disposant d'un accès réglementé (par exemple la gestion de biens immobiliers, le notariat, l'expertise comptable, etc.). Ainsi, le commerce international de services ne s'inscrit pas exclusivement dans un commerce transfrontalier classique. Il se développe également sous la forme d'implantations de filiales à l'étranger.

C'est dans ce contexte que les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce ont signé l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), dont le principal objectif est d'élaborer un cadre institutionnel multilatéral comparable à celui existant pour les biens.

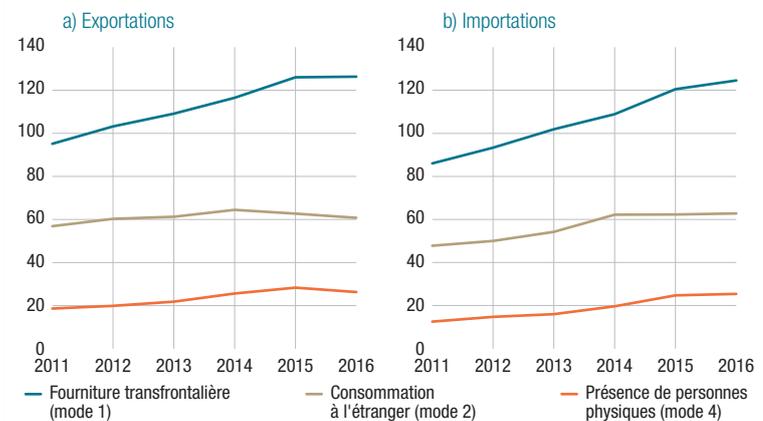
Cet accord distingue quatre modes selon lesquels les services sont exportés. Le premier, la « fourniture transfrontalière », est le mode traditionnel d'offre lorsque le service franchit la frontière du pays producteur pour être consommé. Le deuxième, appelé « consommation à l'étranger », intervient lorsque le consommateur se déplace à l'étranger pour

consommer le service. Le troisième, la « présence commerciale », suppose que le fournisseur s'installe de manière permanente à l'étranger pour atteindre les consommateurs. Le quatrième mode, « présence de personnes physiques », correspond au déplacement du fournisseur à l'étranger de manière temporaire pour y offrir le service. C'est ainsi le lieu où se trouvent le fournisseur et le consommateur au moment de la fourniture du service qui constitue le critère de définition des différents modes (cf. encadré).

2. Excédent réduit pour les trois modes d'échange mesurés par la balance des paiements

En 2016, la France exporte par les trois modes couverts par la balance des paiements (1, 2 et 4) 213,5 milliards d'euros au total, dont 126,4 milliards par le biais de la fourniture transfrontalière (mode 1), 60,8 milliards par la consommation des non-résidents sur son territoire (mode 2) et 26,3 milliards par le déplacement temporaire à l'étranger des fournisseurs de services (mode 4). Les importations françaises atteignent un niveau très proche des exportations (212,8 milliards d'euros) et la hiérarchie des modes se répète, avec une prépondérance du mode 1 suivi des modes 2 et 4 (cf. graphique 1).

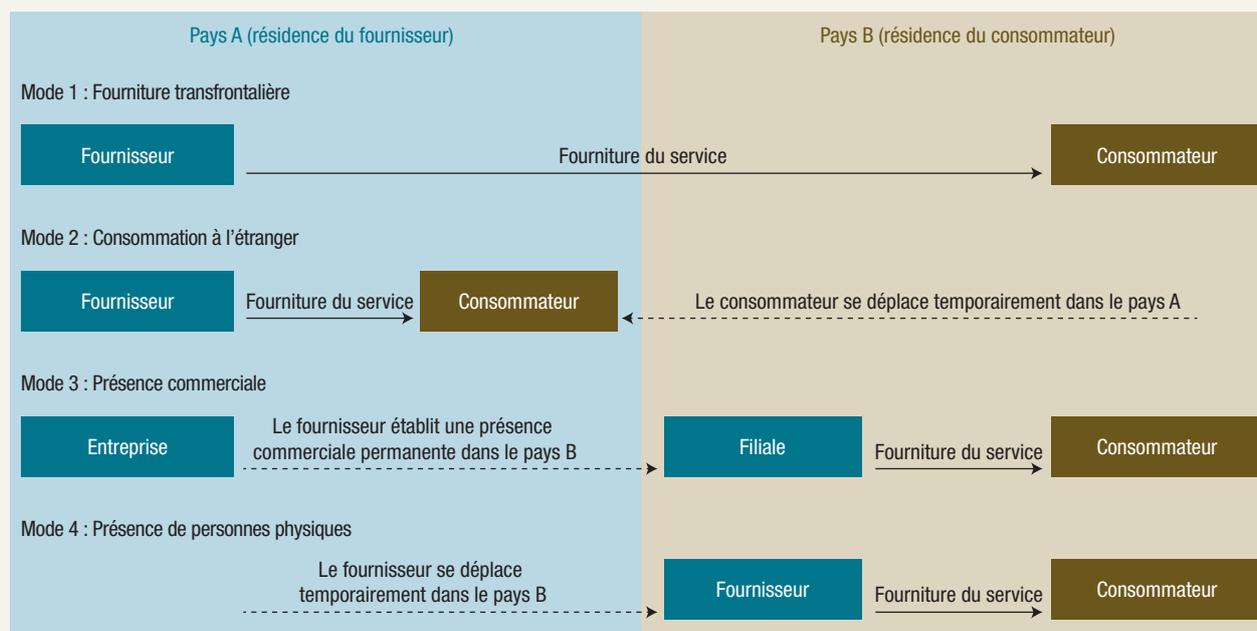
G1 Échanges de services de la France par les modes 1, 2 et 4
(en milliards d'euros)



Source : Banque de France, balance des paiements ; calcul des auteurs.

Encadré

Les différents modes d'offre de services et leur mesure



La balance des paiements, publiée par la Banque de France, mesure les échanges de services réalisés par les modes 1, 2 et 4 (cf. annexe 1 – Méthodologie). La nomenclature de la balance des paiements, qui suit une norme de présentation mondiale, ne permet pas l'observation directe de la répartition entre les trois modes qu'elle couvre. Pour l'essentiel, les modes 1 et 4 se rapportent aux exportations de services à l'exception de la ligne « voyages », tandis que le mode 2 est en grande partie constitué de cette ligne. La difficulté dans la présentation des échanges par ces trois modes réside donc essentiellement dans la distinction des modes 1 et 4.

Des sources de données produites à la Banque de France (pour le secteur financier) et l'Insee (pour les autres secteurs) fournissent des statistiques sur l'activité des filiales françaises établies à l'étranger (*outward FATS*, *Foreign Affiliates Statistics*) et des filiales étrangères établies en France (*inward FATS*). À partir de ces sources, une estimation du mode 3 peut être élaborée.

Enfin, les exportations indirectes de services prennent de l'ampleur dans les pays avancés, avec l'essor de l'organisation internationale de la production au sein des chaînes de valeur mondiales combiné à la spécialisation croissante de ces pays dans les tâches de production relevant des services (conception, recherche et développement, *marketing*) ; Cezar *et al.*, 2016). Ces exportations indirectes sont d'ores et déjà prises en compte en balance des paiements dans la valeur des biens exportés, mais ne sont pas précisément isolées. L'étude s'appuie sur les tableaux internationaux des entrées et sorties WIOD (*world input-output tables*) pour calculer la valeur des services contenue dans les exportations manufacturières¹ et des industries agroalimentaires et extractives.

¹ Exemples : services hôteliers et services de nettoyage.

Entre 2011 et 2016, les exportations par le mode 4 sont celles qui connaissent le taux de croissance le plus important (41 % sur la période) après le mode 1 (33%), tandis que l'évolution du mode 2 est relativement à la traine (7%). La baisse des exportations françaises en 2016 est notamment expliquée par une contre-performance des modes 4 (7%) et 2 (3%) – en raison, dans ce dernier cas, du repli exceptionnel de la fréquentation touristique – tandis que les exportations réalisées par le mode 1 sont stables. Pour les importations, tous les modes connaissent une forte hausse dans la période (le taux de croissance des modes 1, 2 et 4 étant respectivement de 45 %, 31 % et 103 %).

3. La fourniture de services via l'implantation commerciale à l'étranger dégage un excédent important

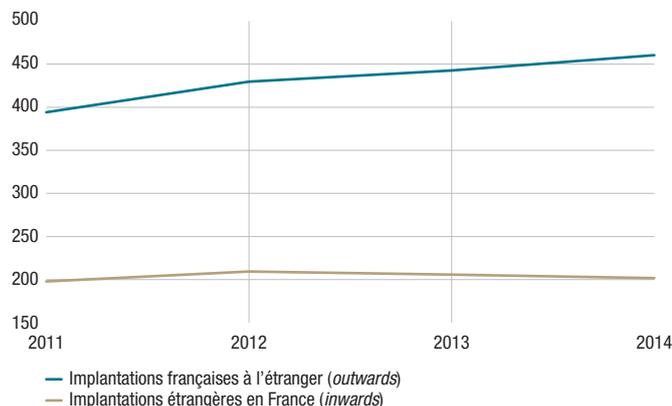
Le mode 3 porte sur la fourniture de services via une présence commerciale par des investissements directs à l'étranger (IDE) et n'est pas couvert par les données de balance des paiements. Ce mode apparaît incontournable pour certains services non transportables, qui exigent la proximité physique du producteur et du consommateur ¹.

L'activité des filiales implantées à l'étranger (échanges par le mode 3) est bien plus importante que les flux d'échanges de services par les autres modes, mesurés en balance des paiements. Cela reflète l'importance des grandes entreprises, notamment les multinationales, dans l'économie française.

Pour ces échanges de services par présence commerciale, la France est largement « exportatrice » ² nette : les ventes réalisées par les filiales françaises implantées à l'étranger représentent plus de 460 milliards d'euros, soit plus du double de la valeur des ventes des filiales étrangères implantées en France (environ 200 milliards d'euros). Elles présentent par ailleurs un fort dynamisme sur la période 2011-2014 : + 16,8 %, contre + 1,9 % pour les ventes des filiales étrangères

G2 Chiffre d'affaires des filiales étrangères de services (données pour la France)

(en milliards d'euros)



Note : Pour le secteur du commerce, le chiffre d'affaires comprenant la valeur des biens vendus, seules sont retenues les marges commerciales, calculées à partir des données sectorielles publiées par l'Insee.

Sources : Insee et Banque de France.

en France (cf. graphique 6). Ces « exportations » sont souvent négligées dans les analyses traditionnelles de compétitivité car leurs retombées, notamment en termes de croissance et d'emploi, ne paraissent pas aussi directes que pour les autres modes, pour lesquels la production se situe directement en France ou est réalisée par des résidents français. Cependant, sans ce mode d'offre, nombre de ces services ne pourraient être produits. L'expansion du mode 3 induit des créations d'emplois en France, par exemple dans des fonctions de logistique, management, recherche et développement ou encore dans les fonctions commerciales. La France étant, de ce fait, un important pays organisateur de la production de services à l'étranger, la structure des emplois se modifie au profit des tâches servant ce rôle : peu d'exécution directe de services, davantage de « conception en amont », de pilotage, de contrôle qualité, nécessitant une adaptation des qualifications (cf. Laffineur (2015)). Par ailleurs, comme évoqué précédemment, l'activité des filiales de groupes français implantées à l'étranger génère des revenus consolidant le solde des transactions courantes de la balance des paiements ³.

1 Exemples : services hôteliers, services de nettoyage.

2 En se plaçant du point de vue de la France comme lieu de résidence, ces « exportations » n'en sont pas car il s'agit, en fait, de ventes par une entité non résidente (implantation à l'étranger d'une entreprise française) à un consommateur non résident. Pour le mode 3, nous mettons donc entre guillemets les termes « exportation » et « importation ».

3 L'estimation de la contribution des services vendus à l'étranger au solde des transactions courantes par le canal complémentaire des revenus fera l'objet d'une phase ultérieure des travaux.

4. L'incorporation indirecte d'échanges de services via les exportations manufacturières

Les échanges indirects comptabilisent toute la valeur ajoutée issue des secteurs de services employée comme intrant dans la production des exportations manufacturières et agroextractives. Le calcul de ces indicateurs s'appuie sur les tableaux des entrées et sorties mondiaux produits dans le cadre du projet WIOD (*world input-output tables*).

Les services exportés indirectement, ne donnant pas lieu à un échange direct entre résidents et non-résident, prennent de l'importance dans les chaînes de production des pays avancés, notamment en France, dans un contexte de fragmentation internationale accrue de la production, associée à une spécialisation croissante de ces pays dans les secteurs de services. Prendre en compte de ce type d'exportation est donc particulièrement utile pour l'analyse de la compétitivité extérieure (Cezar *et al.*, 2017).

Les exportations indirectes de services s'élèvent à 111 milliards d'euros en 2014, après un

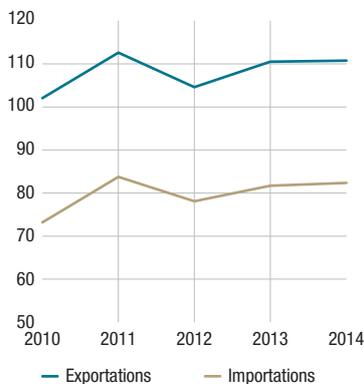
pic de 113 milliards enregistré en 2011, un montant très proche des exportations *via* le mode 1. Ces échanges se sont réduits en 2012 notamment avec le ralentissement du commerce international et de l'intégration aux chaînes de valeur mondiales (Cabrillac, Al-Haschimi *et al.*, 2016). Les importations indirectes de services suivent la même tendance mais leur montant est moindre et s'élève à 82 milliards en fin de période.

5. Les échanges internationaux de services se font principalement par l'intermédiaire de filiales implantées à l'étranger

Lorsque l'on prend en compte les quatre modes de fourniture ainsi que les échanges de services indirects, c'est l'offre de service par la présence commerciale qui domine largement en France, représentant, en moyenne sur la période 2011-2014, 59 % des exportations et 45 % des importations (cf. tableau 1 et graphique 5).

G3 Échanges internationaux indirects de services de la France

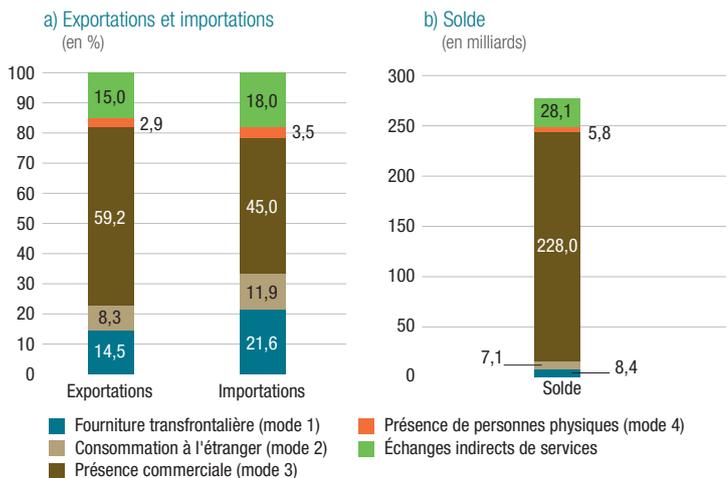
(en milliards d'euros)



Note : Les échanges indirects sont ceux contenus dans les exportations manufacturières et agroextractives.

Source : World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

G4 Échanges de services de la France par mode d'offre (moyenne 2011-2014)



Note : Mode 1 : le service franchit la frontière ; mode 2 : le consommateur se déplace à l'étranger pour consommer le service ; mode 3 : le fournisseur s'installe de manière permanente à l'étranger pour atteindre les consommateurs ; mode 4 : le fournisseur se déplace à l'étranger de manière temporaire pour y offrir le service. Les échanges indirects de services correspondent aux services entrant dans la composition de biens faisant l'objet d'échanges internationaux.

Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

T1 Échanges de services de la France aux non-résidents par mode d'offre – moyenne 2011-2014

(montants en milliards d'euros ; parts en %)

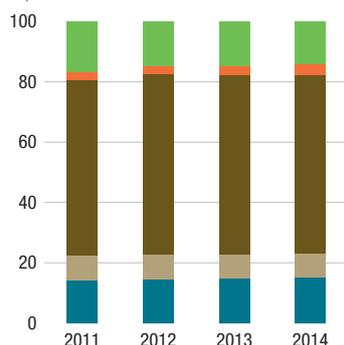
Modes	Ventes		Achats		Solde Montant
	Montant	Part	Montant	Part	
Fourniture transfrontalière (mode 1)	106,0	14,5	97,6	21,6	8,4
Consommation à l'étranger (mode 2)	60,7	8,3	53,6	11,9	7,1
Présence commerciale (mode 3)	431,7	59,2	203,6	45,0	228,0
Présence de personnes physiques (mode 4)	21,5	2,9	15,7	3,5	5,8
Exports/imports indirects	109,6	15,0	81,5	18,0	28,1

Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

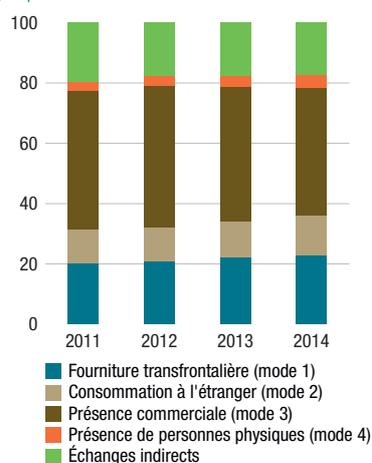
G5 Échanges de services de la France par mode d'offre

(en %)

a) Exportations



b) Importations

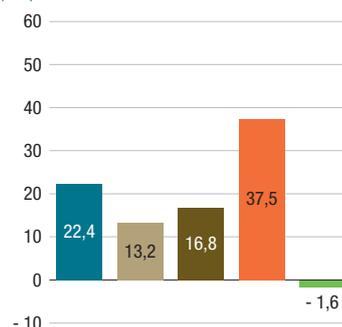


Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

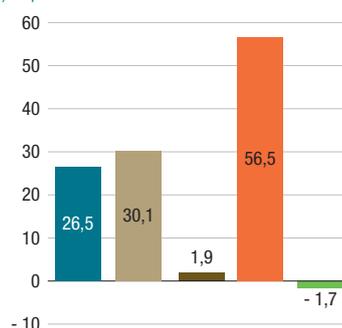
G6 Taux de croissance par mode d'offre sur la période 2011-2014

(en %)

a) Exportations



b) Importations



Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

Côté exportations, le mode 1 et les exportations indirectes représentent chacun 15 % du total en 2014, le mode 2 environ 8 % et enfin le mode 4 seulement 3 %, mais il est en augmentation rapide. Leurs parts respectives restent à peu près stables sur la période. Côté importations, le mode 3 est également le premier, mais il décline légèrement depuis 2013 au profit des modes 1 et 2. La différence de croissance entre les modes 1 et 3 « importés » pourrait signifier notamment que le dynamisme de la prestation de service directe à partir de l'étranger l'emporte sur le dynamisme des services assurés par les groupes étrangers *via* leurs implantations en France. Cela pourrait être lié à la digitalisation de certains services. Les importations indirectes représentent 17 % en 2014 et le mode 4, en légère mais constante augmentation sur la période 2011-2014, 4 %.

6. La ventilation sectorielle des échanges de services

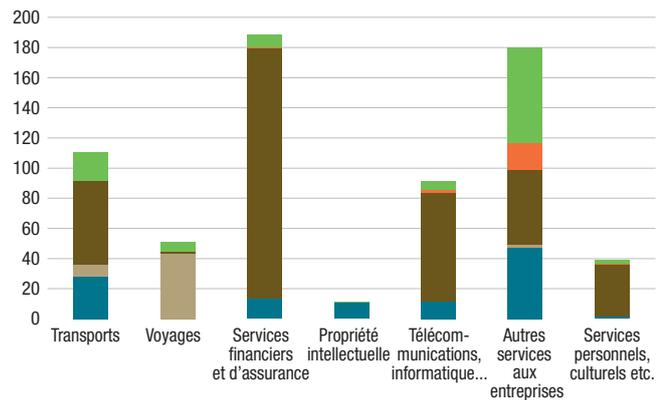
La répartition du mode d'offre des exportations est très différente d'un type de services à l'autre. Celle-ci dépend des particularités de production et de commercialisation propres à chaque activité.

Pour certains services, tels que les services à la personne, la présence commerciale est incontournable pour exporter. Le mode 3 est par ailleurs très utilisé par les groupes français dans le secteur de la finance ⁴ et des assurances, aussi bien en montant (165 milliards d'euros en 2014) qu'en proportion dans le total de leurs exportations (92 %). La fourniture par présence commerciale est également majoritaire pour les exportations de services de transports et pour celles de services informatiques, d'information et télécommunication. Cela découle, par exemple, de l'obtention de marchés d'opérateurs de services de transports collectifs pour des métropoles étrangères, d'implantations comme opérateurs

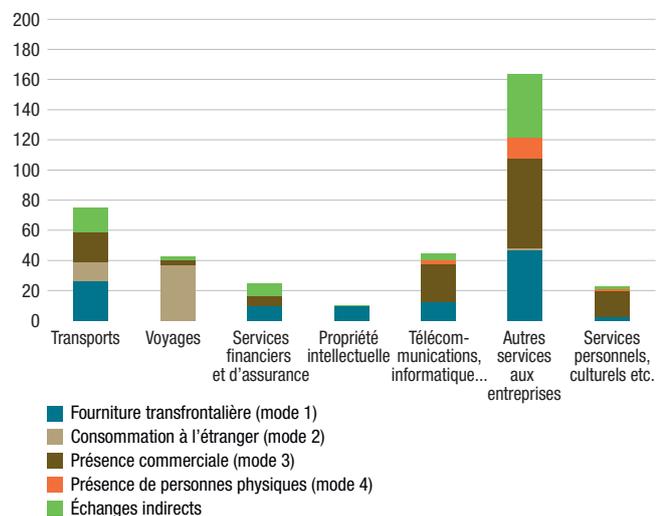
G7 Ventilation sectorielle des échanges de services par mode d'offre en 2014

(en milliards d'euros)

a) Exportations



b) Importations



Note : Les secteurs présentés sont ceux pour lesquels on peut comparer les différents modes d'offre. Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

téléphoniques ou de la transformation d'entreprises françaises en groupes internationaux de services informatiques à la suite de fusions-acquisitions. On notera que, pour les transports, ce mode d'offre a pris de l'ampleur au cours de la période sous revue, passant de 42,1 milliards d'euros en 2011

⁴ S'agissant de l'activité des banques françaises à l'international et de sa contribution au solde des transactions courantes, (Devillers et Parra Ramirez, 2017).

à 55,8 en 2014, tandis que le mode 3 a plutôt perdu du terrain au profit du mode 1 dans les services informatiques, d'information et télécommunication, passant de 87% en 2011 à 83% en 2014 – ce qui suggère, là-aussi, une éventuelle incidence de la digitalisation des services qui rendrait l'implantation sur place moins importante pour la fourniture de certains types de prestations.

Côté importations, le mode 1 est dominant dans les activités de transports et les services financiers et d'assurance.

Tant pour les importations que pour les exportations, le mode 4 est surtout représenté dans les autres services aux entreprises qui englobent, par exemple, les services de conseil, d'architecture, d'ingénierie et de recherche et développement. Tous les secteurs comprennent des échanges indirects de services, notamment les autres services aux entreprises pour les exportations (35% du total de cette catégorie) et les services financiers et d'assurance pour les importations (33% du total de cette catégorie).

7. La ventilation géographique des échanges de services

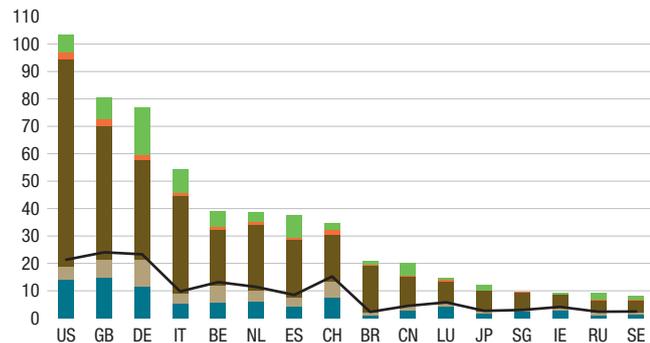
La hiérarchie des principaux partenaires commerciaux de la France évolue lorsque l'on intègre tous les modes de fourniture de services (cf. tableau 2).

Selon l'analyse issue de la balance des paiements, la Grande-Bretagne puis l'Allemagne sont les principaux clients de la France, devant les États-Unis. Selon l'approche par mode d'offre (modes 1 à 4), ce sont les États-Unis qui occupent la première place. Par ailleurs, la France enregistre peu de flux d'exportations de services vers le Brésil dans sa balance des paiements mais y a développé une forte présence commerciale, si bien que ce pays devient le neuvième client

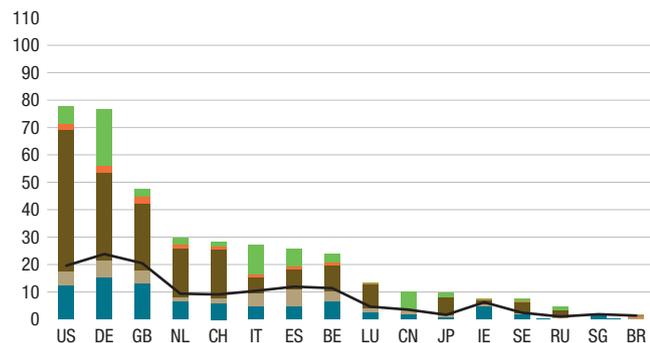
G8 Ventilation géographique des échanges de services par mode d'offre en 2014

(en milliards d'euros)

a) Exportations



b) Importations



- Fourniture transfrontalière (mode 1)
- Consommation à l'étranger (mode 2)
- Présence commerciale (mode 3)
- Présence de personnes physiques (mode 4)
- Bp^{a)}

a) L'abréviation « Bp » représente le montant, respectivement pour les graphiques a et b, des exportations et importations directes de services en balance des paiements (modes 1, 2 et 4).

Note : Pour les secteurs du commerce, les chiffres du mode 3 sont redressés de sorte à tenir compte uniquement du chiffre d'affaires lié aux activités de services (cf. section 2).

Pour les codes ISO des pays, cf. : <https://www.iso.org/obp/ui/fr/#search>

Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD) ; calcul des auteurs.

avec l'approche par mode d'offre, le septième avec l'approche encore plus globale incluant les exportations indirectes de services. S'agissant des importations, l'ordre des partenaires commerciaux se modifie également lorsque tous les modes d'offre sont comptabilisés. Les États-Unis deviennent

T2 Classement des partenaires commerciaux de la France en échanges de services directs, tous modes et indirects, en 2014

Cumul des imports et exports

(en milliards d'euros)

Rubriques « services » (modes 1, 2 et 4) (A)		Statistiques « FATS » (mode 3) ^{a)} (B)		Rubriques « biens » : « exports et imports indirects de services » ^{b)} (C)		Tous modes y compris exports et imports indirects (A+B+C)	
Allemagne	47,2	États-Unis	127,6	Allemagne	37,7	États-Unis	181,4
Royaume-Uni	44,6	Royaume-Uni	72,8	Italie	19,3	Allemagne	153,4
États-Unis	40,9	Allemagne	68,5	Espagne	14,6	Royaume-Uni	127,8
Belgique	24,5	Italie	41,9	États-Unis	12,8	Italie	81,4
Suisse	24,4	Pays-Bas	41,7	Chine	10,9	Pays-Bas	68,5
Pays-Bas	20,9	Suisse	34,5	Royaume-Uni	10,4	Espagne	63,4
Espagne	20,5	Belgique	30,0	Belgique	8,5	Belgique	63,1
Italie	20,2	Espagne	28,3	Pays-Bas	5,9	Suisse	62,8
Luxembourg	10,5	Brésil	17,3	Suisse	4,0	Chine	30,4
Irlande	10,4	Luxembourg	16,7	Japon	3,5	Luxembourg	27,8
Chine	8,1	Japon	14,0	Russie	3,4	Brésil	22,8
Suède	4,9	Chine	11,4	Suède	2,3	Japon	21,9

a) Dans le cas du mode 3, il ne s'agit pas d'exportations et importations au sens de la balance des paiements car il n'y a pas de prestation entre un résident et un non-résident. Par exemple, vis-à-vis de l'Allemagne, une vente de service est effectuée par une entreprise située en Allemagne, au profit de résidents allemands. L'entreprise située en Allemagne est une filiale d'un groupe français, ce qui détermine l'enregistrement en « mode 3 » (cf. également annexe 1).

b) Les chiffres représentent la valeur des services – exports et imports indirects de services – incorporée dans les rubriques « biens » de la balance des paiements.

Note : Les rubriques sont celles issues de la balance des paiements.

Sources : Banque de France, Insee et World input-output database (WIOD).

le principal fournisseur de services devant l'Allemagne. D'autres changements notables interviennent, ainsi pour l'Espagne qui passe du quatrième rang des fournisseurs en balance des paiements au septième rang lorsque le mode de fourniture par présence commerciale est pris en compte et même au huitième rang si on inclut aussi les importations indirectes de services. Sur le total des échanges, l'Italie, au huitième rang

sur les échanges directs de services, passe au quatrième rang avec la fourniture par présence commerciale et les échanges indirects.

Par ailleurs, les échanges indirects de services sont plus intenses avec les pays européens en raison du partage international de la production au sein de la chaîne de valeur européenne (Cezar, 2017).

Bibliographie

Bensidoun (I.) et Ünal-Kesenci (D.) (2007)

« Mondialisation des services : de la mesure à l'analyse », *CEPII Working Paper*, n° 2007-14, août.

Boccaro (F.) et Picard (T.) (2015)

« Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première*, n° 1558, juin.

Cabrillac (B.), Al-Haschimi (A.) et al. (2016)

« *Understanding the weakness in global trade – What is the new normal?* », *Occasional Paper Series*, n° 178, European Central Bank.

Cezar (R.) (2016)

« *France's trade integration measured in value added* », *Quarterly selection of articles*, vol. 43, Banque de France, p. 47-58.

Cezar (R.) (2017)

« L'industrie pharmaceutique française dans les chaînes de valeur mondiales », *Bulletin de la Banque de France*, n° 209, janvier-février, p. 57-69.

Cezar (R.), Duguet (A.), Gaulier (G.) et Vicard (V.) (2016)

« Commerce global en valeur ajoutée : parts de marché nationales et à l'exportation », *Bulletin de la Banque de France*, n° 204, mars-avril, p. 5-16.

Cezar (R.), Duguet (A.), Gaulier (G.) et Vicard (V.) (2017)

« *Competition for Global Value Added : Export and Domestic Market Shares* », *Working papers*, n° 628, Banque de France, avril.

Devillers (C.) et Parra Ramirez (K.) (2017)

« Les banques françaises confortent leur quatrième rang à l'international », *Bulletin de la Banque de France*, n°210, mars-avril, p. 45-59.

Haffoud (I.) (2017).

« Les firmes multinationales françaises en 2014 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus*, n° 85, mai.

Insee (2011)

« L'enquête OFATS, méthodologie et premiers résultats de l'enquête pilote 2007 », *La lettre du SSE*, n°67, second semestre.

Insee (2016)

« Fiches sectorielles – Commerce », *Les entreprises en France – Édition 2016*, *Insee Références*, novembre.

Laffineur (C.) (2015)

« *The jobs at risk from globalization : the French case* », *Review of World Economics*, vol. 151, n° 3, Springer, p. 477-531.

ONU, Commission européenne, FMI, OCDE, CNUCED, OMT, OMC (2010)

Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010).

Rueda-Cantuche (J.), Kerner (R.), Cernat (L.) et Ritola (V.) (2016)

« *Trade in Services by GATS Modes of Supply : Statistical Concepts and First EU Estimates* », *Chief Economist Note*, n° 3, Commission européenne, direction générale pour le Commerce, novembre.

Timmer (M. P.), Dietzenbacher (E.), Los (B.), Stehrer (R.) et de Vries (G. J.) (2015)

« *An illustrated user guide to the World input-output database : the case of global automotive production* », *Review of International Economics*, vol. 23, n° 3, Wiley, p. 575-605.

Annexe 1

Méthodologie

Les modes couverts par la balance des paiements

Le mode 1, appelé « fourniture transfrontalière », couvre les échanges pour lesquels le service franchit les frontières pour être consommé à l'étranger et s'applique donc lorsque le consommateur et le fournisseur restent dans leurs pays respectifs. Il s'agit par exemple des services financiers et de courtage délivrés par voie électronique, de l'éducation à distance, ou encore la vente de logiciels.

Pour le mode 2, le consommateur se déplace à l'étranger pour consommer le service. C'est notamment le cas des services touristiques, comme l'hôtellerie et la restauration, les transports locaux, ou encore de dépenses d'éducation et de santé. Les visites de musée ou de parcs d'attraction relèvent également de ce mode. La rubrique « voyages » de la balance des paiements enregistre la consommation des non-résidents et recouvre l'essentiel des transactions correspondant à ce mode. En effet, à la différence de la plupart des autres lignes de services, les « voyages » ne correspondent pas à un type de produit mais sont fondés sur les agents économiques : lorsqu'un non-résident consomme un service dans une économie où il est en séjour, sa dépense relève de cette ligne. Le mode 2 est toutefois également recensé en dehors de la ligne « voyages » : un bien appartenant à un résident d'un pays peut être déplacé dans un autre pays pour que le service soit fourni, comme pour la maintenance de machines à l'étranger, ou de certains services de transport spatiaux.

Le mode 4 correspond au cas où le fournisseur se rend temporairement sur un autre territoire que celui de sa résidence afin d'y délivrer un service. On retrouve par exemple ce mode dans les services

de bâtiment ou de professions libérales (médecin, architecte, ...); ces services peuvent être fournis par des travailleurs détachés.

La présentation standard de la balance des paiements ne distingue pas les flux correspondant aux modes 1, 2 et 4. Pour procéder au partage des flux entre les trois modes, nous partons de l'approche simplifiée décrite dans le manuel des statistiques du commerce international des services (MSCIS 2010) ¹ qui consiste à déduire, à partir de la nature du service, le mode de fourniture dominant. Notre méthode, à l'instar de celle employée par Eurostat ² dans son étude de 2016, ne se contente pas de déterminer le ou les modes dominants mais attribue des coefficients de ventilation entre les trois modes pour chaque ligne de service.

Les coefficients proposés par Eurostat étant les mêmes pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, leur utilisation telle quelle ne permet pas de rendre compte des spécificités françaises. Nous avons donc réexaminé chacun des coefficients en nous appuyant sur les informations qualitatives fournies par une sélection d'entreprises participant aux enquêtes de la Banque de France sur les échanges internationaux de services. Certains de ces coefficients ont ainsi été réadaptés aux particularités des échanges internationaux de la France. Ces coefficients de partage ont été calculés à un niveau plus désagrégé, sur cinquante-neuf catégories de services, afin de corriger les effets de composition sectorielle spécifiques à la France. La méthode repose sur l'hypothèse que les mêmes coefficients s'appliquent aux exportations et aux importations, ce qui nous semble réaliste dans la mesure où l'essentiel des échanges sont faits entre économies dont le degré de sophistication et de diversification sont comparables.

1 Cf. lien : [https://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits2010/docs/MSITS%202010%20M86%20\(Fr\)%20web.pdf](https://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits2010/docs/MSITS%202010%20M86%20(Fr)%20web.pdf)

2 Cf. lien : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Services_trade_statistics_by_modes_of_supply

Le mode 3 et l'exploitation de l'enquête sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (*outward foreign affiliates statistics, OFATS*) de l'Insee

Le mode 3 suppose que le fournisseur du service s'installe de manière permanente à l'étranger pour atteindre les consommateurs non-résidents. La mesure du mode 3 nécessite des informations sur les activités des filiales des groupes français implantées à l'étranger et des filiales des groupes étrangers implantées en France. Or, si la balance des paiements recense les transactions entre investisseurs directs et leurs filiales étrangères, elle ne délivre pas d'indications sur les activités de ces filiales. En revanche, les données FATS fournissent ces informations, notamment le chiffre d'affaires, et constituent ainsi la meilleure source pour l'estimation des services offerts via ce mode. En France, ces données sont produites par l'Insee pour les entreprises non-financières et par la Banque de France pour les entreprises financières.

Comme les statistiques des filiales étrangères sont ventilées selon l'activité principale de la filiale (nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne, NACE), nous retenons les ventes des filiales dont l'activité principale relève du secteur des services³. En cela, les FATS se différencient des données de la balance des paiements⁴ qui sont ventilées par type de services (produits). Les données FATS se distinguent également des données de balance sur le périmètre des filiales considérées. Les entreprises couvertes par les FATS (basées sur le contrôle, c'est-à-dire une détention majoritaire du capital ou des droits de vote) constituent un sous-ensemble des entreprises couvertes par les statistiques d'investissements directs à l'étranger (IDE; basées sur l'influence et la détention de 10 % minimum des droits de vote).

Le secteur du commerce a fait l'objet d'un traitement particulier car le chiffre d'affaires de ce secteur

comprend à la fois les services liés à la distribution et la valeur des biens vendus. Pour que les exportations soient donc restreintes aux seuls services, il convient de supprimer le coût des achats et des variations de stocks des marchandises. Nous suivons Bensidoun et Ünal-Kesenci (2007) et retenons uniquement les marges commerciales. Nous avons utilisé les taux de marge publiés dans par l'Insee⁵ pour l'année 2014 (de 21 %, 29 % et 14 % pour respectivement le commerce de gros, détail et de véhicules).

Par ailleurs, l'estimation du mode 3 à partir des FATS peut occasionner des doubles-comptages, lorsqu'on cumule les ventes de chaque mode, dans le cas où les filiales étrangères importent des services auprès de leur entreprise mère, pour ensuite les revendre, transformés ou non, à leurs clients : « l'exportation » apparaît alors deux fois, une fois en balance des paiements, en mode 1 par exemple, et une fois dans les FATS, en mode 3. Ce biais est en partie compensé par un biais similaire dans l'enregistrement des « importations » cumulées des modes.

Pour ces premiers résultats, nous avons comptabilisé l'intégralité du chiffre d'affaires (ou de la marge commerciale dans le secteur commercial) des FATS. Ce faisant, nous choisissons de nous écarter des recommandations du MSCIS 2010 qui préconise de ne retenir que les ventes réalisées auprès de clients résidents du pays d'implantation de la filiale. Notre choix s'appuie sur plusieurs éléments : d'abord, dans les FATS la ventilation du chiffre d'affaires des filiales selon la résidence de leur clientèle n'est pas disponible, ce qui nous amènerait à l'estimer. Ensuite, écarter les exportations des filiales n'était pas prioritaire ni nécessairement pertinent pour l'établissement de ces premiers résultats, notre étude étant réalisée en premier lieu afin d'apporter un éclairage sur les prestations de services françaises vendues d'une manière ou d'une autre à l'étranger et la compétitivité de la France dans le domaine des services.

3 Nous avons retenu les secteurs d'activités NACE de G à S. Le périmètre de cette sélection sera réexaminé à l'occasion de l'actualisation des données.

4 En conséquence, la méthode utilisée ne permet pas de capter les ventes de services d'une filiale dont l'activité principale est industrielle ou agricole. À l'inverse, quoique le phénomène semble intuitivement moindre, nous comptabilisons les ventes de biens des filiales dont l'activité principale appartient au secteur des services.

5 Cf. « Fiches sectorielles – Commerce », *Les entreprises en France* – Édition 2016, Insee Références.

Annexe 2

Répartition des échanges internationaux de services enregistrés dans la balance des paiements de la France par mode d'offre (modes 1, 2 et 4) en 2016

(en millions d'euros)

Services EBOPS ^{a)}	Mode 1		Mode 2		Mode 4	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Services de production manufacturière utilisant des intrants physiques appartenant à des tiers	0	0	7 372	6 380	0	0
Services d'entretien et de réparation non compris ailleurs	536	433	3 749	3 032	1 071	866
Transports maritimes						
<i>dont : passagers</i>	274	3	0	0	0	0
<i>fret</i>	10 541	3 202	0	0	0	0
<i>autres que passagers et fret</i>	0	0	730	5 078	0	0
Transports aériens						
<i>dont : passagers</i>	6 286	6 881	0	0	0	0
<i>fret</i>	1 255	2 096	0	0	0	0
<i>autres que passagers et fret</i>	0	0	3 963	4 053	0	0
Transports spatiaux	0	0	1 118	44	0	0
Transports ferroviaires						
<i>dont : passagers</i>	512	695	0	0	0	0
<i>fret</i>	662	943	0	0	0	0
<i>autres que passagers et fret</i>	0	0	87	45	0	0
Transports routiers						
<i>dont : passagers</i>	380	77	0	0	0	0
<i>fret</i>	4 700	12 512	0	0	0	0
<i>autres que passagers et fret</i>	0	0	1 017	608	0	0
Transports par voies navigables intérieures						
<i>dont : passagers</i>	0	0	0	0	0	0
<i>fret</i>	63	76	0	0	0	0
<i>autres que passagers et fret</i>	0	0	0	26	0	0
Transports par conduites (<i>pipeline</i>)	1 474	238	0	0	0	0
Transport d'électricité	882	328	0	0	0	0
Autres services annexes et auxiliaires des transports	0	0	2 441	4 196	0	0
Services de poste et de messagerie	849	537	0	0	0	0
Voyages à titre professionnel	0	0	4 386	12 544	0	0
Voyages à titre personnel						
<i>dont : dépenses liées à la santé</i>	0	0	510	264	0	0
<i>dépenses liées à l'éducation</i>	0	0	2 243	240	0	0
<i>autres que dépenses liées à la santé et à l'éducation</i>	0	0	31 239	23 528	0	0
Bâtiment et travaux publics						
<i>dont : à l'étranger</i>	0	0	0	1 206	2 399	0
<i>dans l'économie déclarante</i>	0	0	46	0	0	670
Service financiers	6 760	8 211	0	0	0	0
Services explicitement facturés et autres services financiers	5 818	4 035	0	0	646	448
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	4 200	1 306	0	0	0	0
Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a.	13 993	11 899	0	0	0	0

a) Il s'agit de la classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS 2010 ; *Extended Balance of Payments Services classification* – EBOPS 2010).

Note : Les nomenclatures sectorielles employées pour ces travaux diffèrent selon les sources « balance des paiements » ou « FATS » et font l'objet de tables distinctes dans le cadre de cette publication.

Source : Banque de France.

Répartition des échanges internationaux de services enregistrés dans la balance des paiements de la France par mode d'offre (modes 1, 2 et 4) en 2016 (suite)

(en millions d'euros)

Services EBOPS ^{a)}	Mode 1		Mode 2		Mode 4	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Services de télécommunications	5 428	5 850	0	0	0	0
Services informatiques	6 950	7 241	0	0	2 317	2 414
Services d'agence de presse	198	62	0	0	0	0
Services d'information autres que services d'agence de presse	688	578	0	0	36	30
Fourniture de services de R&D personnalisés et non personnalisés	5 209	4 687	1 302	1 172	2 170	1 953
Vente de droits de propriété découlant de la R&D	1 018	4 079	0	0	54	215
Services de R&D autres que travaux entrepris sur une base systématique afin d'accroître la somme de connaissances	1 003	560	0	0	334	187
Services juridiques	649	610	324	305	324	305
Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue des livres et de conseil en fiscalité	721	874	0	0	127	154
Services de conseil aux entreprises et de conseil en gestion, services de relations publiques	9 079	9 043	0	0	3 026	3 014
Services de publicité, d'études de marché et de sondage d'opinion	3 146	4 670	0	0	1 049	1 557
Services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques	10 082	8 796	0	0	3 361	2 932
Traitement des déchets et dépollution	0	0	264	50	66	13
Services annexes						
<i>dont : à l'agriculture, la sylviculture et la pêche</i>	0	0	0	0	49	1 047
<i>à l'extraction minière, pétrolière et gazière</i>	0	0	0	0	4 031	5 047
Services de location-exploitation	3 674	5 419	0	0	0	0
Services liés au commerce	4 603	6 291	0	0	0	0
Autres services fournis aux entreprises n.c.a.	11 774	10 226	0	0	3 925	3 409
Services audiovisuels et connexes	964	1 430	0	0	241	357
Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs						
<i>dont : services de santé</i>	39	86	0	0	39	86
<i>services d'éducation</i>	56	9	0	0	56	9
<i>services relatifs au patrimoine culturel et aux loisirs</i>	780	359	0	0	260	120
<i>autres services personnels</i>	124	202	0	0	373	605
Ambassades et consulats	2	4	0	0	1	1
Unités et organes militaires	0	0	0	0	0	0
Biens et services d'administrations publiques autres que ambassades et consulats et unités et organes militaires	503	2	0	0	168	1

a) Il s'agit de la classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS 2010 ; *Extended Balance of Payments Services classification* – EBOPS 2010).

Note : Les nomenclatures sectorielles employées pour ces travaux diffèrent selon les sources « balance des paiements » ou « FATS » et font l'objet de tables distinctes dans le cadre de cette publication.
Source : Banque de France.

Annexe 3

Répartition du chiffre d'affaires dans les secteurs des services des filiales françaises à l'étranger (*outward* FATS) et des filiales étrangères en France (*inward* FATS) en 2014 (mode 3)

(en millions d'euros)

Secteurs NAF ^{a)}	<i>Outward</i>	<i>Inward</i>
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	2 796	5 505
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	31 677	49 148
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	46 671	15 046
Transports terrestres et transport par conduites	24 521	2 007
Transports par eau	4 899	765
Transports aériens	13 095	1 185
Entreposage et services auxiliaires des transports	12 358	15 796
Activités de poste et de courrier	949	87
Hébergement	4 063	2 406
Restauration	18 426	3 825
Édition	7 537	6 784
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	7 978	2 033
Programmation et diffusion	1 356	1 623
Télécommunications	36 456	2 707
Programmation, conseil et autres activités informatiques	27 263	13 441
Services d'information	183	1 917
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	62 254	2 646
Assurance	102 117	0
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	910	3 419
Activités immobilières	2 117	4 626
Activités juridiques et comptables	162	609
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	817	9 869
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	16 830	6 358
Recherche-développement scientifique	305	3 655
Publicité et études de marché	13 220	3 990
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	956	708
Activités vétérinaires	0	6
Activités de location et location-bail	7 801	7 010
Activités liées à l'emploi	1 135	13 081
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	913	3 935
Enquêtes et sécurité	333	1 995
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	2 638	956
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	3 375	6 036
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0	0
Enseignement	47	617
Activités pour la santé humaine	136	1 662
Hébergement médico-social et social	1 509	622
Action sociale sans hébergement	0	31
Activités créatives, artistiques et de spectacle	394	396
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0	59
Organisation de jeux de hasard et d'argent	220	36
Activités sportives, récréatives et de loisirs	531	2 095
Activités des organisations associatives	0	0
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	281	2 297
Autres services personnels	1 070	614
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0	0
Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0	0

a) NAF signifie nomenclature d'activités française.

Note : Les nomenclatures sectorielles employées pour ces travaux diffèrent selon les sources « balance des paiements » ou « FATS » et font l'objet de tables distinctes dans le cadre de cette publication.

Source : Base FATS Insee ; calculs des auteurs.